

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

N° de l'article (producteur/fournisseur): 215.0506.0
Identification de la substance ou du mélange Universele reiniger

1.2. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Usages déconseillés

Il n'y a pas d'information disponible pour utilisation est orientée découragé.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité fournisseur (fabricant/importateur/utilisateur en aval/vendeur)

B clean
Opitterkiezel 152 a
3960 Bree
Téléphone: +32 (0)497-392653
E-mail: ivo.janssen@telenet.be
Inernet: www.2bclean.be

Service responsable de l'information:

Labor +32 (0)497-392653
E-mail (personne compétente) ivo.janssen@telenet.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons Belge +32 (0)70 245 245

2. Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Skin Irrit. 2 / H315 corrosion et irritation de la peau Provoque une irritation cutanée.
Eye Dam. 1 / H318 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**Pictogrammes des risques****Danger****Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un médecin.
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Contient: SODIUM METASILICATE PENTAHYDRATE.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

Non applicable.

2.3. Autres dangers

3. Composition / informations sur les composants

3.1. **Substances** Non applicable.

3.2. **Mélanges**

Description du produit / spécification chimique

Description

Composants dangereux

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

N°CE	Numéro d'enregistrement REACH	Pds %
N°CAS	Désignation chimique	
d'identification UE	Classification: // Remarque	
203-905-0	01-2119475108-36	
111-76-2	2-butoxyéthanol	2,5 - 5
603-014-00-0	Acute Tox. 4 H332 / Acute Tox. 4 H312 / Acute Tox. 4 H302 / Eye Irrit. 2 H319 / Skin Irrit. 2 H315	
229-912-9		
10213-79-3	SODIUM METASILICATE PENTAHYDRATE Met. Corr. 1 H290 / Skin Corr. 1B H314 / STOT SE 3 H335	2,5 - 5
61827-42-7	POLYETHYLENEGLYCOLMONOISODECYLETHÉR Acute Tox. 4 H302/Eye Dam. 1 H318	2,5 - 5

Indications diverses

Texte intégral des classifications: voir section 16.

Composants dangereux

Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004:

Pds %	Ingrédient (Désignation)
< 5 %	agents de surface non ioniques

4. Premiers secours

4.1. **Description des premiers secours**

Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Veiller à un apport d'air frais.

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Garder la victime au calme.

NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

4.2. **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.3. **Cellules de mammifères (avec une activation métabolique)**

Aucune donnée disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. **Moyen d'extinction**

Agents d'extinction appropriés:

Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO₂), brouillard, (eau).

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau de forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter des vêtements de travail appropriés.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection personnel. Ne pas inspirer les vapeurs. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination. Assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres sections

Respecter la directive concernant la protection (voir chapitres 7 et 8).

7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Précautions de manipulation****Protection contre l'incendie et les explosions:**

Liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Demandes d'aires de stockage et de récipients**

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir chapitre 7. Conserver le récipient bien fermé. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Respecter les indications mentionnées sur l'étiquette. Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de température de 20 °C à 20 °C. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver le récipient bien fermé. Éloigner toute source d'ignition. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi, respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites au poste de travail**

2-butoxyéthanol

Numéro d'identification UE 603-014-00-0 / N°CE 203-905-0 / n°CAS 111-76-2

VLA, VME: 49 mg/m³; 10 ppm

VLA, VLE: 246 mg/m³; 50 ppm

Remarque: (Peut être absorbé par la peau.)

Indications diverses

VME: valeur limite au poste de travail à long terme

VLE: valeur limite au poste de travail à court terme

Ceiling: limitation de crête

DNEL:

2-butoxyéthanol

Numéro d'identification UE 603-014-00-0 / N°CE 203-905-0 / n°CAS 111-76-2

DNEL aigu dermique, court terme (local), Employés: 89 mg/kg

DNEL aigu dermique, court terme (systémique), Employés: 89 mg/kg p.c. /jour

DNEL long terme dermique (local), Employés: 75 mg/kg

DNEL long terme dermique (systémique), Employés: 75 mg/kg p.c. /jour

DNEL aigu par inhalation (local), Employés: 246 mg/m³

DNEL aigu par inhalation (systémique), Employés: 663 mg/m³

DNEL long terme par inhalation (systémique), Employés: 98 mg/m³

DNEL court terme par voie orale (aigu), Consommateur: 13,4 mg/kg p.c. /jour

DNEL long terme par voie orale (répété), Consommateur: 3,2 mg/kg p.c. /jour

DNEL aigu dermique, court terme (local), Consommateur: 44,5 mg/kg

DNEL aigu dermique, court terme (systémique), Consommateur: 44,5 mg/kg p.c. /jour

DNEL long terme dermique (systémique), Consommateur: 38 mg/kg

DNEL aigu par inhalation (local), Consommateur: 123 mg/m³

DNEL aigu par inhalation (systémique), Consommateur: 426 mg/m³

DNEL long terme par inhalation (local), Consommateur: 49 mg/m³

DNEL long terme par inhalation (systémique), Consommateur: 49 mg/m³

PNEC:

2-butoxyéthanol

Numéro d'identification UE 603-014-00-0 / N°CE 203-905-0 / n°CAS 111-76-2

PNEC eaux, eau douce: 8,8 mg/l

PNEC eaux, eau de mer: 0,88 mg/l

PNEC sédiment, eau douce: 34,6 mg/kg

PNEC sédiment, eau de mer: 3,46 mg/kg

PNEC, Terre: 2,8 mg/kg

PNEC station d'épuration (STP): 463 mg/l

8.2. Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale.

Contrôle de l'exposition professionnelle**Protection respiratoire**

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Protection des mains

Pour un maniement de longue durée ou répété, utiliser des gants de manutention: NBR (Caoutchouc nitrile) / NBR (Caoutchouc nitrile). Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants. L'étanchéité des gants dépend de l'intensité et de la durée de l'exposition de la peau: modèles de gants recommandés DIN EN 374 Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées.

Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

Protection oculaire

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.

Protection corporelle

Porter des gants de protection et des vêtements de protection.

Mesures de protection

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Voir chapitre 7.

D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect:

État: liquide

Couleur:	cf. étiquette
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé
pH à 20 °C:	11,3
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point éclair:	> 100 °C
Taux d'évaporation:	non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz):	
temps de combustion (s):	non déterminé
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	
Limite inférieure d'explosivité:	1,1 Vol-%
Limite supérieure d'explosivité:	10,6 Vol-% Source: 2-butoxyéthanol
Pression de la vapeur à 20 °C:	40,3635 mbar
Densité de la vapeur:	non déterminé
Densité relative:	
Densité à 20 °C:	1,03 g/cm ³
Méthode:	ISO 2811, partie 1
solubilité(s):	
Solubilité dans l'eau (g/L) à 20 °C:	complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	voir section 12
Température d'auto-inflammabilité:	231 °C
Source:	2-butoxyéthanol
Température de décomposition:	non déterminé
Viscosité à 20 °C:	< 12 s 4 mm
Méthode:	DIN 53211
Propriétés explosives:	non applicable
Propriétés comburantes:	non applicable

- 9.2. **Autres informations**
- | | |
|---|---------------------|
| Teneur en corps solides (%): | 8,53 Pds % |
| teneur en solvant: | |
| Solvants organiques: | 5 Pds % |
| Eau: | 84 Pds % |
| Test de séparation des solvants (%): | < 3 Pds % (ADR/RID) |
- Aucune donnée disponible.

10. Stabilité et réactivité

- 10.1. **Réactivité**
Aucune donnée disponible.
- 10.2. **Stabilité chimique**
Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir chapitre 7.
- 10.3. **Possibilité de réactions dangereuses**
Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.
- 10.4. **Conditions à éviter**
Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir chapitre 7. En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.
- 10.5. **Matières incompatibles**
Aucune donnée disponible.
- 10.6. **Produits de décomposition dangereux**
Aucune/aucun.

11. Informations toxicologiques

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Il n'y a aucune donnée sur la préparation elle-même.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

2-butoxyéthanol
par voie orale, DL50, Rat: > 300 mg/kg
dermique, DL50, Lapin: > 1000 mg/kg
par inhalation (vapeurs), CL50, Rat: > 10 mg/l (4 h)
par voie orale, DL50, Cochon d'Inde: 1414 mg/kg
par inhalation (vapeurs), LCO: > 3,1 mg/l (1 h)
dermique, DL50, Cochon d'Inde: > 2000 mg/kg
Méthode: OCDE 402

Corrosion et irritation de la peau; Lésions oculaires graves/irritation oculaire

2-butoxyéthanol
Peau, Lapin (4 h)
Méthode: OCDE 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Absence de données toxicologiques.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Absence de données toxicologiques.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Absence de données toxicologiques.

Danger par aspiration

Absence de données toxicologiques.

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Observation diverses:

Aucun symptôme connu jusqu'à présent. Les produits vaporisés peuvent provoquer certains des effets mentionnés en raison de la résorption cutanée. Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles. Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

Evaluation résumée des propriétés CMR

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP.

Remarque

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

12. Informations écologiques

Appréciation générale

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.1. Toxicité

2-butoxyéthanol
Toxicité pour le poisson, CL50, Lepomis macrochirus (crapet arlequin): > 100 mg/l (96 h)
Toxicité pour la daphnia, EC50, Daphnia magna (puce d'eau géante): 1550 mg/l (48 h)
Méthode: OCDE 202
Toxicité pour les algues, ErC50, Desmodesmus subspicatus: > 100 mg/l
Toxicité pour le poisson, CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 1474 mg/l (96 h)
Algues, EC50, Pseudokirchneriella subcapitata: 1840 mg/l (72 h)
Méthode: OCDE 201
Toxicité bactérielle, ECO, Pseudomonas putida: 700 mg/l (16 h)

Long terme Écotoxicité

2-butoxyéthanol
Toxicité pour le poisson, NOEL(C); Brachydanio rerio: > 100 mg/l (21 D)
Toxicité pour la daphnia, NOEL(C); Daphnia magna (puce d'eau géante): 100 mg/l (21 D)
Méthode: OCDE 211

12.2. Persistance et dégradabilité

2-butoxyéthanol

Boue activée, Traitement biologique aérobie: 90 % (28 D); évaluation Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

Méthode: OCDE 301E/ EEC 92/69/V, C.4-B

12.3. Potentiel de bioaccumulation

2-butoxyéthanol

Coefficient de partage: n-octanol/eau: 0,81; évaluation Faible

Méthode: OCDE 107

Bioaccumulation; D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est peu probable.

Facteur de bioconcentration (FBC)

Absence de données toxicologiques.

12.4. Mobilité dans le sol

Absence de données toxicologiques.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs**13. Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination appropriée / Produit****Recommandation**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED

200129

détergents contenant des substances dangereuses

Conditionnement**Recommandation**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

14. Informations relatives au transport14.1. **Numéro ONU** non applicable14.2. **Nom d'expédition des Nations unies**14.3. **Classe(s) de danger pour le transport** non applicable14.4. **Groupe d'emballage** non applicable**14.5. Dangers pour l'environnement**

Transport par voie terrestre (ADR/RID) non applicable

Marine polluant non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.

Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8.

Indications diverses**Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

Code de restriction en tunnel -

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS non applicable

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
Indications diverses:

Pas de combustion auto-entretenu: 0

- 14.7. **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**
 Non applicable.

15. Informations réglementaires

- 15.1. **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Réglementations EU

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles

Valeur de COV (dans g/L): 51

Directives nationales
Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Autres informations

Réserve acide/alcalique (capacité tampon pour mélanges avec d'extrêmes valeurs en pH).

Malgré un pH extrême, le mélange ne doit pas être classé comme corrosif.

- 15.2. **Évaluation de la sécurité chimique**

les substances suivantes dans cette préparation ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

N°CE N°CAS	Désignation chimique	Numéro d'enregistrement REACH
203-905-0 111-76-2	2-butoxyethanol	01-2119475108-36

16. Autres informations
Texte intégral de la classification suivant la section 3:

Acute Tox. 4 / H332	Toxicité aiguë (par inhalation)	Nocif par inhalation.
Acute Tox. 4 / H312	Toxicité aiguë (dermique)	Nocif par contact cutané.
Acute Tox. 4 / H302	Toxicité aiguë (par voie orale)	Nocif en cas d'ingestion.
Eye Irrit. 2 / H319	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Irrit. 2 / H315	Corrosion et irritation de la peau	Provoque une irritation cutanée.
Met. Corr. 1 / H290	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Peut être corrosif pour les métaux.
Skin Corr. 1B / H314	Corrosion et irritation de la peau	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
STOT SE 3 / H335	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Eye Dam. 1 / H318	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	

Indications diverses

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au chapitre 1. L'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit.